



الإغاثة الإسلامية
Secours Islamique

Juillet 2009

Bref aperçu historique de l'humanitarisme dans le monde musulman

Mamoun Abuarqub et Isabel Phillips

Islamic Relief se consacre à soulager la pauvreté et la souffrance des plus démunis du monde.

Publié par Islamic Relief Worldwide
19 Rea Street South
Birmingham
B5 6LB
Royaume-Uni
www.islamic-relief.com

Pour soumettre des retours et des commentaires sur ce document, veuillez envoyer un courriel à l'adresse pru@irworldwide.org.

© Islamic Relief Worldwide 2009. Tous droits réservés. Tous les éléments contenus dans la présente sont la propriété exclusive d'Islamic Relief Worldwide. Le présent document peut être reproduit librement et être utilisé de toute autre manière à des fins non commerciales, sous réserve que cette publication soit dûment et clairement identifiée comme telle. Vous ne pouvez pas modifier, transformer ou adapter ce travail. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sous quelque forme matérielle que ce soit (y compris des photocopies) à des fins autres que non commerciales sans l'autorisation écrite d'Islamic Relief Worldwide.

Bien que tous les efforts nécessaires aient été déployés pour en assurer l'exactitude, Islamic Relief Worldwide décline toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de préjudice subi(e) par une personne qui entreprend une action ou y renonce en raison d'un élément, quel qu'il soit, contenu dans la présente publication. Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position d'Islamic Relief Worldwide.

Les principes humanitaires modernes consistant à sauver des vies et à réduire la pauvreté sont divinement établis dans les enseignements de l'islam ; selon le Coran, « quiconque fait don de la vie [à une personne], c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes¹ ». Inspirés par ces enseignements, les actes de charité, le souci des autres et la fourniture d'une protection sociale jouent un rôle majeur dans les sociétés musulmanes depuis 1 400 ans. Le présent document donne un aperçu historique de l'humanitarisme dans le monde musulman et, ce faisant, il démontre la centralité des principes humanitaires de l'islam.

Le concept de l'humanitarisme dans l'islam

Avant de se pencher sur l'histoire de l'humanitarisme dans le monde musulman, il est important de définir ce que l'humanitarisme signifie du point de vue de l'islam. Dans l'islam, l'humanitarisme est un concept très vaste qui englobe des formes de charité traditionnelles, auxquelles l'aide humanitaire moderne est plus souvent associée, ainsi que les interactions plus générales entre les êtres humains et, en fin de compte, toutes les créatures.

La charité, entendue dans le sens traditionnel de transfert de ressources matérielles des riches aux pauvres, relève de deux catégories dans l'islam : volontaire et obligatoire. La charité obligatoire est institutionnalisée dans l'islam au travers de la *zakat* (aumône), qui est le troisième pilier² de l'islam. Mentionnée à de nombreuses reprises dans le Coran, la *zakat* est un mécanisme par lequel, chaque année, les musulmans font don d'une part de leur richesse au profit des pauvres et des personnes dans le besoin³. Traditionnellement, le montant annuel de *zakat* à payer représente un quart des biens d'une personne, à condition que sa richesse atteigne un seuil donné, en sus d'un petit paiement annuel (*zakat al-fitr*) que tous les musulmans sont tenus de verser pendant le ramadan. En revanche, la *sadaqah* est une forme de charité volontaire où les musulmans peuvent donner n'importe quel montant, à tout moment. Une forme courante de *sadaqah* est le *waqf*, une dotation souvent donnée sous forme de parcelle de terre ou de propriété qui est utilisée directement à des fins caritatives ou en soutien à des activités caritatives au travers du rendement de son investissement.

Le concept de charité réside au cœur de la justice sociale – une valeur sacrée dans l'islam et un principe central de la foi. La *zakat* et la *sadaqah* sont destinées à équilibrer les inégalités sociales et donc à promouvoir une société plus juste. En effet, le Coran considère qu'un acte de charité est bien plus qu'un simple acte, du fait de sa fonction dans l'équilibrage des inégalités sociales⁴.

L'humanitarisme dans l'islam ne se limite toutefois pas au transfert de ressources entre les riches et les pauvres. Le prophète Mahomet (que la paix soit avec lui) a enseigné que tout acte de bonté envers d'autres êtres vivants ou le simple fait de se soucier des autres êtres vivants constitue également un acte de charité⁵. Dans ce concept holistique de l'humanitarisme, les personnes ne

¹ Coran, Sourate 5:32

² Les cinq piliers/devoirs de l'islam sont la *chahada* (profession de foi), la *salat* (prières), la *zakat* (aumône), le *saoum* (jeûne pendant le ramadan) et le *hajj* (pèlerinage à La Mecque).

³ Coran, Sourate 9:60 prévoit que la *zakat* peut être donnée à huit catégories – à savoir, les pauvres, les indigents, les percepteurs de la *zakat*, ceux dont les cœurs sont à gagner, les esclaves, les débiteurs, ceux dont l'objectif est de servir Allah et les voyageurs.

⁴ Voir également « le don de bienfaisance et la justice sociale » dans l'islam, dans Khan, A. Tahmazov, I. et Abuarqub, M. (2009) *Translating Faith Into Development*, disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2508C161FA9D528BC12575D5006DCFC9-IR-May2009.pdf>

⁵ Selon un *hadith* (enseignement du prophète), le prophète Mahomet (que la paix soit avec lui) a dit à ses disciples : « En effet, les portes de la bonté sont nombreuses : glorifier Allah, Le louer, Le magnifier, en disant "Il n'y a pas d'autre dieu

sont pas réparties entre des donateurs et des bénéficiaires, des faibles et des forts, car en réalité, toutes ont la capacité de faire le bien, quelle que soit leur richesse matérielle ou leur position sociale.

La pratique humanitaire dans le monde musulman

Tout au long de l'histoire du monde musulman, les nombreux actes de bonté envers des personnes et d'autres êtres vivants qui ont été accomplis à un niveau individuel étaient peu susceptibles d'être documentés, à moins d'impliquer une personnalité éminente de la société. En conséquence, cet aperçu se focalise largement sur des formes de charité plus réglementées et plus documentées, telles que la *zakat* et le *waqf*, ainsi que la *sadaqah* d'illustres chefs musulmans.

La *zakat*

Initiées à l'époque du prophète Mahomet (que la paix soit avec lui), les perceptions de la *zakat* relevaient de la responsabilité du calife souverain. Pendant l'ère des califats, depuis le décès de Mahomet (que la paix soit avec lui) jusqu'au XIII^e siècle, les califes s'appuyaient fréquemment sur leur pouvoir politique pour veiller à répondre aux besoins humanitaires de leur peuple en temps de crise. Par exemple, le premier calife élu après le décès du prophète (que la paix soit avec lui) a déclaré la guerre aux tribus qui refusaient de payer la *zakat* (Krafess, 2005 : 336). Tandis que les récipiendaires étaient généralement pauvres, la *zakat* était également utilisée pour nourrir les pèlerins religieux, les voyageurs et les étudiants (Lev, 2006 : 7). Certains attribuent au système de la *zakat* l'instauration d'une cohésion sociale exemplaire dans les débuts du monde musulman ainsi qu'une hausse substantielle du niveau de vie des pauvres (Krafess, 2005 : 337).

Selon Singer (2006 : 315), la collecte officielle organisée de la *zakat* ne semble pas avoir résisté à l'expansion de l'État islamique et sa documentation n'est pas cohérente, car elle ne contient que des éléments factuels épars sur sa perception dans les États et empires musulmans qui se sont succédés jusqu'au XX^e siècle. Cela ne signifie pas pour autant que les paiements de la *zakat* ont nécessairement cessé. Il est plutôt présumé que la supervision de la distribution de la *zakat* était assurée par les chefs communautaires et non par l'État, ce qui expliquerait l'absence de documentation officielle des paiements (Singer, 2008 : 64).

Cela dit, des efforts ont été déployés en vue de rétablir des systèmes de *zakat* dirigés par l'État. Par exemple, après avoir conquis l'Égypte au XII^e siècle, le chef musulman Saladin Al-ayobi a observé que la population avait commencé à payer la *zakat* directement aux pauvres. Pour en garantir une distribution efficace, il a rétabli la réglementation gouvernementale de la perception de la *zakat* et, sous sa direction, les fonds de la *zakat* ont été distribués aux pauvres et aux indigents, ainsi qu'aux débiteurs et aux voyageurs. Cette pratique s'est poursuivie après la mort de Saladin et, au XIV^e siècle, un voyageur a indiqué qu'il avait vu de nombreux postes de paiement de la *zakat* sur sa route entre Le Caire et la Syrie (ibid : 48). Toutefois, il semblerait qu'une fois passée sous la responsabilité de l'État, la collecte de la *zakat* ait été traitée davantage comme une forme d'impôt public (ibid : 49). De ce fait, la documentation historique ne présente pas d'enregistrements de la *zakat* indépendamment de ceux des recettes et dépenses publiques, et les études sur son impact dans les sociétés musulmanes récentes sont donc limitées.

qu'Allah", exhorter le bien et interdire le mal, éliminer toute source de danger sur le chemin, écouter les affligés, guider les aveugles, montrer au chercheur son besoin, s'efforcer aussi loin que vos deux jambes peuvent vous porter et avec un souci profond de porter secours à celui qui le demande, porter les (fardeaux des) faibles à la force de vos bras. Toutes ces actions relèvent d'actes de charité qui vous incombent. » (rapporté par Al-Bukhari/musulman)

La sadaqah

Bien qu'elle soit vivement encouragée dans le Coran, la *sadaqah* ne revêt pas le même caractère obligatoire que la *zakat*. Par conséquent, l'intention charitable qui sous-tend la *sadaqah* est bien plus simple à identifier et c'est la prévalence de cet acte de charité volontaire qui, peut-être, reflète le mieux la centralité des principes humanitaires dans les sociétés musulmanes d'autrefois.

Quand on donne la *sadaqah* de la main droite, il est conseillé de s'assurer que la main gauche ne le sait pas. Ainsi, les actes de *sadaqah* entrepris par des particuliers étaient rarement déclarés ou documentés. Toutefois, compte tenu de la position des souverains musulmans dans la société, la *sadaqah* dont ils faisaient don était régulièrement consignée et les éléments factuels disponibles indiquent que, pour les souverains musulmans, la garantie du bien-être de leur population était une priorité clé.

En particulier, il apparaît que les dons charitables étaient d'usage après les prières du vendredi. Par exemple, lors de la période fatimide en Égypte au X^e siècle, le général Jawhar a distribué l'aumône aux pauvres après avoir participé aux prières avec ses troupes. De même, au XV^e siècle, des résidents européens au Caire ont rapporté que d'éminents membres de la communauté donnaient de la nourriture et de l'argent aux pauvres après les prières du vendredi, et à Istanbul au XVI^e siècle, le Sultan aurait donné l'aumône aux indigents suite à ses processions après les prières du vendredi (Singer, 2008 : 74).

Si le vendredi était le jour le plus populaire pour les actes de charité, le ramadan était certainement le mois le plus prisé. Les enseignements islamiques demandent aux musulmans de se souvenir en particulier des pauvres et des indigents pendant le ramadan, qui survient le mois au cours duquel le Coran a été révélé au prophète Mahomet (que la paix soit avec lui). Bien que, selon les dires, l'aumône dans le cadre de certains festivals du calendrier islamique serait particulièrement récompensée, le ramadan est le plus notoire pour les dons caritatifs. Les califes fatimides, qui ont régné à travers l'Égypte, le Maghreb (Maroc) et certaines régions d'Europe du X^e siècle au XI^e siècle, organisaient de grands banquets à l'occasion de l'*Aïd al-Fitr*, la fête qui marque la fin du ramadan, au cours de laquelle les invités étaient encouragés à emporter avec eux les restes de nourriture pour les distribuer aux pauvres. De même en Anatolie, les Frères *Akhi* du XIII^e siècle organisaient régulièrement d'énormes rassemblements et festins auxquels les pauvres et les indigents étaient les bienvenus, et les souverains de Turquie au XVI^e siècle rendaient visite aux orphelins et aux malades pendant le ramadan et invitaient les pauvres chez eux pour leur donner de la viande, du pain et des pièces de monnaie (ibid : 79).

Outre les aumônes régulières, il semble également qu'un effort résolu a été déployé par les souverains musulmans en vue d'instaurer l'égalité et la justice sociales. C'est ce qu'illustrent les proclamations des sultans ottomans, qui montrent que les souverains étaient tenus d'assurer le bien-être de leurs sujets et de promouvoir la justice (Singer, 2008 : 143).

D'autres éléments factuels confirmant l'existence d'une telle protection sociale se retrouvent également dans la réponse des souverains musulmans face à des situations d'urgence majeures telles que les famines. Au VII^e siècle, le deuxième calife Omar ibn al-Khattâb a ordonné aux gouverneurs des provinces environnantes de procéder à la collecte de nourriture et d'organiser des convois d'aide en réponse à la famine en Arabie (Krafs, 2005 : 328). À une autre occasion, lors d'une famine à Médine à l'époque du califat d'Abou Bakr, Uthman, un compagnon de Mahomet (que la paix soit avec lui) qui, par la suite, est devenu le quatrième calife, a reçu une

énorme caravane de Damas transportant de la nourriture et d'autres produits. Les marchands locaux se sont rassemblés autour de la caravane et ont commencé à négocier pour acheter les produits, en vue de les revendre à la population. Uthman a déclaré qu'aucun marchand ne pourrait lui offrir un prix aussi élevé qu'Allah, qui le récompenserait pour sa charité, et il a distribué les produits gratuitement (Ahmad, 2000 : 42). Dans un autre exemple, quand la famine a frappé l'État égyptien à l'époque des mamelouks, le sultan au pouvoir s'est chargé de nourrir les pauvres et a exigé que ses émirs et ses représentants étatiques, ainsi que les marchands riches, fassent de même (Sabra, 2006 : 165).

Le *waqf*

Parmi toutes les activités caritatives dans le monde musulman d'autrefois comme dans celui d'aujourd'hui, c'est le *waqf* – un acte de charité volontaire assimilable à une forme de *sadaqah* – qui fait l'objet de la documentation la plus complète et la plus régulière. Bien qu'elle ne soit pas spécifiquement mentionnée dans le Coran, la pratique consistant à donner le *waqf* est référencée à plusieurs reprises et est le sujet d'un *hadith* important. Ce *hadith* raconte qu'un musulman est venu voir le prophète (que la paix soit avec lui) pour lui demander conseil au sujet d'un terrain qu'il avait récemment acquis. Le disciple n'était pas sûr de savoir quoi faire avec, et le prophète (que la paix soit avec lui) a proposé qu'il bloque le capital et en donne les fruits à titre d'aumône. Il a ajouté que le champ devrait toujours être conservé à cette fin et que ceux qui en héritent ne devraient pas le vendre (rapporté par Muhammad Ali). D'autres sources rappellent également que le prophète (que la paix soit avec lui) a demandé à Omar ibn al-Khattâb qui, plus tard, est devenu le deuxième calife, de s'approprier un terrain et d'en distribuer les revenus aux pauvres (Benthall et Bellion-Jourdan, 2003 : 32). La pratique a ensuite été appelée *waqf* et, après la consolidation de son statut juridique au VIII^e siècle, elle s'est étendue dans le monde musulman (ibid : 30).

À partir de là, les ressources générées par le *waqf* sont devenues une source de financement essentielle à un vaste éventail de services publics et d'activités relevant de la protection sociale, notamment le creusement de puits, la construction de fontaines d'eau, la construction de maisons pour les pauvres qui ne pouvaient pas payer de loyer, la mise à disposition de gîtes et d'hôtels gratuits pour les voyageurs, l'entretien des ponts et des routes, l'organisation de funérailles pour les pauvres, l'entretien des cimetières, l'assistance aux aveugles, aux handicapés et aux détenus, le financement de mariages pour les pauvres non mariés, l'établissement de centres servant des repas gratuits, la fourniture de lait aux enfants, et la construction et l'entretien des mosquées, des universités, des écoles et des hôpitaux (Krafess, 2005 : 338 ; Singer, 2008 : 94 et 97).

Parmi tous ces services, les hôpitaux étaient l'un des plus grands héritages du *waqf* aux débuts de l'islam. Bien que certains hôpitaux et dispensaires médicaux aient été bâtis avec l'appui de fonds privés, c'est largement grâce au *waqf* que l'ancien monde musulman est devenu un leader mondial dans la prestation universelle de soins médicaux. Le premier hôpital islamique a été construit à Damas quatre-vingt-six ans après l'émigration (hégire⁶) du prophète (que la paix soit avec lui) de La Mecque à la ville de Médine. Il avait pour mission de guérir les malades, de prodiguer des soins aux personnes souffrant de maladies chroniques et de veiller sur les lépreux, les aveugles et les pauvres. Contrairement à la majorité des services médicaux dans le monde à l'époque, tous les traitements et les soins étaient universels et gratuits (Sayali, 2006 : 3).

⁶ L'hégire du prophète (que la paix soit avec lui) marque le début du calendrier islamique (hégirien), qui a démarré en 622 après J.-C

D'autres hôpitaux ont rapidement suivi dans l'ensemble du nouvel empire islamique, depuis l'Asie Mineure jusqu'au Maghreb, financés par des dons de *waqf* de la part des califes, d'autres souverains, de philanthropes et de fondations religieuses (Turner, 1997 : 133). À Bagdad au X^e siècle, les services d'un hôpital dont la mère du calife avait fait don ont été étendus pour répondre aux besoins des détenus et des personnes vivant dans les zones rurales et les centres-villes (Hamameh et Anees, 1984 : 51). Au XIII^e siècle, un hôpital islamique au Maroc, largement financé par des dons de *waqf*, était considéré comme inégalé dans le monde entier. Chaque patient y recevait la visite du Prince du Maroc après les prières du vendredi et, lorsqu'il repartait de l'hôpital, les patients pauvres avaient droit à une somme d'argent afin de pouvoir survivre en attendant de trouver un emploi (Zaimeche, 2004 : 16).

À l'instar des hôpitaux, les mosquées qui, dans toute leur histoire, ont joué un rôle majeur dans la prestation de divers services sociaux, se sont aussi fortement appuyées sur les revenus du *waqf* pour assurer leur construction initiale et leur entretien. Dans de nombreuses villes, les mosquées offraient un hébergement aux étudiants ainsi qu'un lieu d'étude, et certaines donnaient même une allocation de subsistance mensuelle aux étudiants. De plus, certaines des plus grandes mosquées, en particulier celles qui servaient d'abri à un grand nombre de personnes, disposaient de cuisines attenantes qui, chaque jour, nourrissaient des centaines de personnes (Stillman, 2006 : 217). L'une des plus célèbres parmi ces mosquées était celle d'Ibrahimi (mosquée d'Abraham) en Palestine qui, au X^e siècle, offrait aux pèlerins des repas et un lieu d'étude (ibid : 217). Outre l'hébergement des étudiants, les mosquées accueillaient souvent des réfugiés, conformément à l'appel du prophète (que la paix soit avec lui) qui, lui-même, était un réfugié après avoir fui des persécutions à La Mecque⁷.

Dans l'islam, les soins prodigués aux orphelins constituent un important devoir religieux, ce que le prophète (que la paix soit avec lui) encourageait particulièrement, ayant lui-même été un orphelin⁸. Bien qu'aucun élément factuel n'indique que des orphelinats ont été construits dans l'ancien monde musulman, de nombreuses écoles destinées aux orphelins étaient financées par le *waqf*. Par exemple, au XIII^e siècle, une grande école au Caire offrait aux orphelins une éducation, de la nourriture et des vêtements, sans toutefois leur fournir un lieu où vivre (ibid : 218). Étant donné que, selon les enseignements islamiques sur les soins dispensés aux orphelins (Stillman, 2006 : 218), la plupart des orphelins étaient probablement pris en charge par leur famille étendue, il n'était donc pas nécessaire de leur fournir un hébergement institutionnel.

Les dons de *waqf* étaient également utilisés pour les écoles ordinaires, car l'éducation est particulièrement importante dans l'islam. Le Coran encourage vivement les musulmans à apprendre et à enrichir leurs connaissances pour renforcer leur foi⁹. En particulier, le *waqf* a facilité l'émergence d'écoles islamiques qui ont été construites au XI^e siècle et au XII^e siècle en Iran, en Irak, en Syrie et en Égypte. Généralement rattachées aux mosquées, elles comprenaient des universités spécialisées – des lieux où les étudiants pouvaient prier et étudier, et des lieux de vie. Les dons de *waqf* couvraient les salaires des enseignants, l'hébergement, l'éducation, les

⁷ Pour des informations complémentaires sur l'islam et les réfugiés, voir Kirmani, N., Khan, A. A. et Palmer, V. (2008) *Does Faith Matter?: An Examination of Islamic Relief's Work With Refugees and Internally Displaced Persons* disponible sur le site https://www.researchgate.net/profile/Nida-Kirmani/publication/31082275_Does_Faith_Matter_An_Examination_of_Islamic_Relief's_Work_with_Refugees_and_Internally_Displaced_Persons/links/5591798d08ae47a34910a836/Does-Faith-Matter-An-Examination-of-Islamic-Reliefs-Work-with-Refugees-and-Internally-Displaced-Persons.pdf

⁸ Coran, Sourate 2:83 indique « [et de faire le bien] envers les orphelins et les nécessiteux, d'avoir de bonnes paroles avec les gens, d'accomplir régulièrement la prière et d'acquitter l'aumône ».

⁹ Pour des informations complémentaires sur l'islam et l'éducation, voir Abuarqub, M. (2009) *Islamic Perspectives on Education* disponible sur le site <http://www.islamic-relief.com/InDepth/Default.aspx?depID=6>

repas, une allocation en espèces et des vêtements pour les étudiants (Singer, 2008 : 84).

Des documents datant de l'époque des mameloukes en Égypte, de 1250 après J.-C à 1517 après J.-C, montrent que les fonds du *waqf* ont joué un rôle important dans la conduite de l'État, la prestation de services tels que les soins médicaux, l'éducation, la fourniture d'aliments et d'eau et l'enterrement des morts. Quand l'Empire ottoman a conquis la région en 1517 après J.-C, la plupart des bâtiments au Caire et près de la moitié des terres agricoles de l'Égypte ont été désignés en tant que *waqf* (Benthall et Bellion-Jourdan, 2003 : 34).

Les dons de *waqf* se sont poursuivis dans l'Empire ottoman, dont le règne s'est étendu de 1299 après J.-C à 1923 après J.-C et, à une époque, ils couvraient trois continents. Selon la documentation disponible, l'élite a fait don d'une grande part de sa richesse sous forme de *waqf*, ce qui a permis de subvenir aux besoins de nombreux indigents et de personnes sans emploi dans les villes et localités ottomanes (Inalcik et Quataert, 1994 : 47). En effet, au début du XVIII^e siècle, entre la moitié et deux tiers des terres de l'Empire ottoman ont été désignées en tant que *waqf*. En outre, les fonds du *waqf* soutenaient les services publics tels que l'éducation, les soins de santé et les réseaux d'approvisionnement en eau et permettaient d'assurer l'entretien des routes et des ponts (Benthall et Bellion-Jourdan, 2003 : 30).

Le *waqf* est également à l'origine de certains des actes charitables les plus notables ou, du moins, les plus documentés des grands empires du monde musulman : les soupes populaires de l'Empire ottoman. Des soupes populaires, appelées *imarets*, ont été établies à travers l'empire, souvent sur des propriétés données sous forme de *waqf*. Elles étaient bien organisées et suivaient des critères spécifiques quant à savoir qui était autorisé à recevoir de la nourriture et la portion à laquelle chaque personne avait droit. Toutes les personnes qui se rendaient aux *imarets* n'étaient pas pauvres ; elles comprenaient des dignitaires en visite, des voyageurs, des érudits, des étudiants ainsi que le personnel de l'*imaret* et de la mosquée locale. La taille des *imarets* était variable, certaines nourrissant plusieurs centaines de personnes par jour. Initialement établies au XIV^e siècle, nombre d'entre elles ont survécu à la chute de l'empire au XX^e siècle et sont encore opérationnelles aujourd'hui. Par exemple, la soupe populaire Tikiyat Khaski Sultan établie il y a plus de cinq cents ans dans la Vieille Ville de Jérusalem continue de servir des légumes à environ cent personnes par jour et, pendant le ramadan, elle sert chaque jour de la viande à approximativement un millier de personnes (Benthall, 2002 : 153).

La pratique du *waqf* n'a en aucun cas été freinée par la chute des empires musulmans. Des anthropologues qui se sont rendus au Maroc peu après la fin de l'occupation française ont indiqué que, dans une ville qu'ils avaient visitée, les *awqaf* (pluriel de *waqf*) couvraient une grande part des propriétés de la ville, notamment les magasins, les ateliers, les fours, les gîtes pour les caravanes, les bains publics, les greniers et un abattoir et, dans la campagne environnante, les jardins, les champs de blé et les vergers (Benthall et Bellion-Jourdan, 2003 : 35). En Turquie, une nouvelle législation introduite dans les années 1960, partiellement inspirée par la Loi islamique, a débouché sur la fondation d'un grand nombre de nouveaux *awqaf*. La fondation «Koç Foundation», établie peu après l'introduction des lois et fondée sur la «tradition d'Atatürk consistant à mettre l'islam au service de la construction de la nation», est l'une des plus grandes institutions philanthropes en Turquie à avoir contribué de manière substantielle aux secteurs de l'éducation et des soins de santé (ibid : 36). Dans la Vieille Ville de Jérusalem, depuis que l'occupation israélienne a démarré en 1967, le nombre d'*awqaf* a augmenté, car les musulmans tentent de protéger des terres revêtant une importance religieuse pour les générations futures (ibid, 2003 : 36).

Humanitarisme contemporain

Aujourd'hui, les musulmans du monde entier continuent d'appliquer les principes de l'humanitarisme prescrits par l'islam. Le *waqf* demeure une source considérable de charité, à tel point que la plupart des États majoritairement musulmans disposent désormais d'un ministère en charge des *awqaf* pour superviser la gestion des dons de *waqf*. Par exemple, au Sultanat d'Oman, le gouvernement administre des centaines d'*awqaf*, qui ne se limitent pas aux propriétés traditionnelles telles que les mosquées et les hôpitaux, mais comprennent également des exploitations agricoles et des biens immobiliers de premier ordre (ibid, 2003 : 29-35).

De même, suite à un regain d'intérêt pour la *zakat* au XX^e siècle, un certain nombre de gouvernements musulmans, dont ceux de l'Arabie saoudite, de la Jordanie, de la Libye, de la Malaisie, du Pakistan, du Soudan et du Yémen, ont de nouveau endossé la responsabilité de la perception de la *zakat*, et la pratique est une fois de plus devenue un système réglementé de perception d'argent auprès des riches en vue de le redistribuer aux pauvres¹⁰. Toutefois, contrairement à la coutume dans l'ancien islam, la pratique n'est pas obligatoire et la *zakat* ne constitue pas un impôt public. Pour l'essentiel, les gouvernements coordonnent la perception et la distribution des fonds de *zakat* auprès des personnes qui souhaitent la payer.

L'activité humanitaire chez les musulmans a été encore facilitée par l'émergence d'organisations non gouvernementales de développement et de secours qui fournissent aux musulmans un moyen de distribuer leurs dons caritatifs. Parmi ces organisations, un certain nombre d'organisations de développement de confession musulmane ont vu le jour et s'inspirent des enseignements de l'islam et des principes humanitaires qu'ils promeuvent. De manière générale, leur travail comprend la prestation de services de secours d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles et d'origine humaine ; des projets de développement à long terme tels que la fourniture d'une éducation et de soins de santé ou le parrainage d'orphelins ; et des projets saisonniers, y compris des campagnes du ramadan qui assurent la fourniture d'aliments aux pauvres pendant le ramadan et permettent aux familles musulmanes de célébrer l'*Aid al-Fitr*.

En particulier, les organisations de confession musulmane ont donné un nouvel élan à la pratique du *waqf* et de la *zakat*, notamment pour les musulmans vivant dans des pays séculaires ou majoritairement chrétiens du monde occidental, où ces formes d'actes de charité ne sont pas courantes. Ainsi que l'explique Benthall (2003 : 36), depuis les années 1990, les organisations comme Islamic Relief et Muslim Aid sont parvenues à intégrer le *waqf* et la *zakat* dans des mécanismes de mobilisation de fonds occidentaux. Les donateurs peuvent acheter des obligations de *waqf* qui sont investies dans des biens ou des instruments monétaires et les profits sont ensuite utilisés pour financer des projets dans le monde en développement. De même, du fait que ces organisations permettent aux donateurs de spécifier la source des fonds qu'ils consacrent à la cause qu'ils souhaitent soutenir, les musulmans bénéficient également d'un dispositif simplifié pour faire don de leur *zakat* à des pauvres du monde entier.

Cet aperçu illustre l'importance des principes humanitaires dans l'islam et la durabilité des mécanismes conçus pour les incarner. Il a démontré que les principes associés au concept moderne de « l'humanitarisme » existent depuis longtemps dans les sociétés musulmanes et que les

¹⁰ L'intérêt pour la *zakat* a refait surface au XX^e siècle, car des intellectuels islamistes tels que Sayyid Qutb ont promu la pratique comme « une mesure puissante pour combler les inégalités économiques et un outil de renforcement de la justice sociale » (Singer, 2008 : 202)

principes islamiques de justice et d'égalité peuvent continuer à enrichir les approches modernes en matière d'humanitarisme.

Références

- Abuarqub, M. (2009) *Islamic Perspectives on Education* disponible sur le site <http://www.islamic-relief.com/Indepth/Default.aspx?depID=6>
- Ahmad, Abdul Basit (2000) *Uthman bin Affan, the Third Caliph of Islam*, Dar-us-Salam Publications : Riyadh
- Benthall, J. (2002) « Organised Charity in the Arab-Islamic World » dans Donnan, H., *Interpreting Islam*, Sage Publications Ltd : Londres
- Benthall, J. et J. Bellion-Jourdan (2003) *The Charitable Crescent: Politics of Aid in the Muslim World*, I. B. Tauris: Londres
- Hamarneh, S. K. et Anees, M. A. (1984) *Health Sciences in Early Islam: Collected Papers*, Zahra Publications: San Antonio
- Inalcik, H. et Quataert, D. (éd.) (1994) *An Economic and Social History of the Ottoman Empire*, Cambridge University Press : Cambridge
- Khan, A. Tahmazov, I. et Abuarqub, M. (2009) *Translating Faith into Development* disponible sur le site <http://www.islamic-relief.com/Indepth/downloads/Translating%20faith%20into%20development.pdf>
- Kirmani, N., Khan, A. A. et Palmer, V. (2008) *Does Faith Matter?: An Examination of Islamic Relief's Work With Refugees and Internally Displaced Persons* available at http://www.islamic-relief.com/Indepth/research_articles.aspx
- Krafess, J. (2005) « The influence of the Muslim religion in humanitarian aid » *International Review of the Red Cross*, Volume 87, numéro 858
- Lev, Y. (2006) *Charity Endowments and Charitable Institutions in Medieval Islam*. University Press of Florida: Floride
- Sabra, A. (2006) *Poverty and Charity in Medieval Islam: Mamluk Egypt, 1250 – 1517*, Cambridge University Press: Cambridge
- Sayali, A. (2006) *The Emergence of the Prototype of the Modern Hospital in Medieval Islam*, Foundation for Science Technology and Civilisation
- Singer, A. (2006) « Soup and Sadaqa: Charity in Islamic Societies » dans *Historical Research*, Volume 79, numéro 205
- Singer, A. (2008) *Charity in Islamic Societies*, Cambridge University Press : Cambridge
- Stillman, N. (2006) « Charity and Social Service in Medieval Islam », dans *The Development of Islamic Ritual*, Hawting, G., Ashgate Publishing : Vermont

Turner, H. (1996) *Science in Medieval Islam*, University of Texas Press : Texas

Zaimeche, S, (2004) *Morocco as a Great Centre of Islamic Science and Civilisation*,
Foundation for Science Technology and Civilisation

Clause de non-responsabilité

Ce document a été traduit par le Centre for Humanitarian Leadership (CHL) pour le compte du Diplôme d'Etudes Supérieures en Leadership Humanitaires (DESLH). DESLH est délivré en partenariat avec le Centre for Humanitarian Leadership (CHL), hébergé par Deakin University, et Action Contre la Faim (ACF). Le DESLH est financé grâce au soutien généreux du peuple américain par le biais de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Le contenu du programme est la responsabilité du Centre for Humanitarian Leadership, Action Against Hunger et Action Contre la Faim, et ne reflète pas nécessairement les idées de l'USAID ou du gouvernement des États-Unis.